



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5070182

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

CONTRAT 2037
N/REF : 6/07/2025 0H15 C:024466 I:00629
V/REF : 10-0155

SDC '9/11/13 Pierre Brunier'
C/O LYON REGIE
34 RUE NEY
69006 LYON

IMMEUBLE : LE PIERRE BRUNIER
9/11/13 RUE PIERRE BRUNIER
69300 CALUIRE ET CUIRE

Vaulx en Velin, le 01 Juillet 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : LOCAL SURPRESSEUR
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE

ENTRETIEN DU GROUPE SURPRESSEUR
- Entretien du groupe surpresseur : 3 pompes type 'julien et mege'
- 1 Pompe de relevage -
- 1 Bache a eau -
- 1 Compresseur -
- 2 Vases d'expansion sous pression

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Juillet de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
(Indice ICHTS1 remplacé par Indice ICHT-revTS1 base 100 en décembre 2008)

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P0 \left(0,15 + 0,85 \frac{ICHT-revTS1'}{ICHT-revTS1} \right)$$

P' Prix révisé H.T.
P0 Prix contractuel H.T (Prix du contrat révisé avant le changement d'indice en décembre 2008).
ICHT-revTS1 Indice publié par l'INSEE du cout horaire du travail, et connu a la date d'établissement du prix de base contractuel P0.
ICHT-revTS1' Dernier indice connu a la date de révision contractuelle.

Date de derniere révision des prix : 1/07/2025

Prix de base du contrat : 519,46

Indice ICHTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 11/2008 Valeur : 100,0
Mois de l'indice de révision : 03/2025 Valeur : 143,8

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	ENTRETIEN DU GROUPE SURPRESSEUR	4/AN	712,69	712,69



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5070182

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

TOTAL H.T.	712,69
T.V.A. a 10,00%	71,26
TOTAL T.T.C.En EURO	783,95

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Aout 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.